

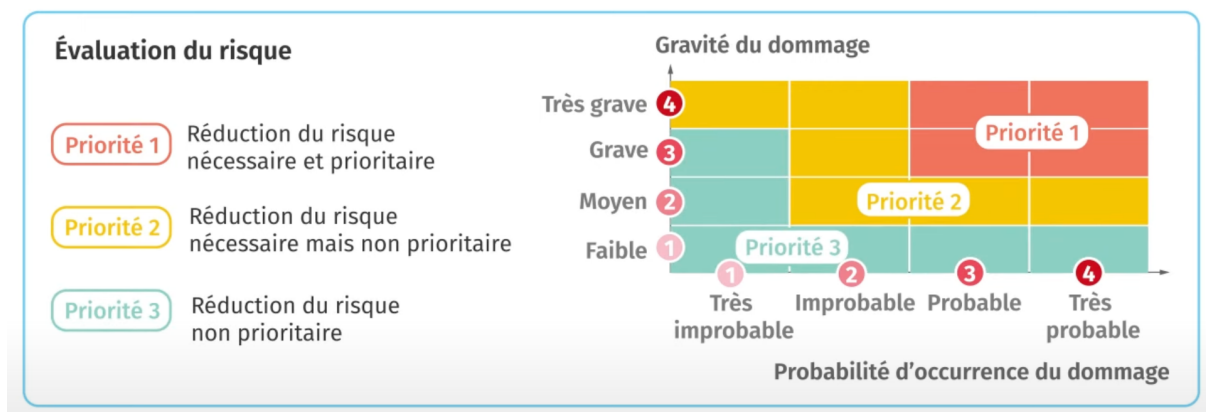
Séance 2 – PSE - L'analyse des risques professionnels

III – L'évaluation des risques

Dans un premier temps, il s'agit d'estimer le risque à partir de deux critères :

- La gravité du dommage ; allant de l'accident sans arrêt au décès de l'opérateur
- La probabilité d'occurrence d'un dommage déterminée en fonction de la durée et de la fréquence de l'exposition au danger

Dans un deuxième temps, il faut mettre en relation la gravité du dommage et la probabilité d'occurrence du dommage. L'entreprise détermine ensuite la zone où la réduction du risque est prioritaire. Ceci se réalise à l'aide du graphique ci-dessous :



Dans une entreprise, l'évaluation des risques est obligatoire et est consignée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

IV – Les mesures de prévention

Elles s'appuient sur 9 grands principes généraux de prévention définis par le code du travail :

- Supprimer ou réduire les risques (Niveau 1)
- Evaluer les risques pour ceux qui n'ont pas pu être supprimés
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'Homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qu'il l'est moins
- Planifier la prévention
- Utiliser les protections collectives avant les protections individuelles (Niveau 2)
- Former et informer les employés sur la notion de risque (Niveau 3)

V – Analyse d'un risque spécifique

Un risque professionnel est la probabilité qu'un opérateur rencontre un danger lors de l'exercice de son travail. Tous les secteurs d'activité comportent des risques professionnels. Au total l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a identifié 17 types de risques professionnels : risque thermique, risque mécanique, risque lié aux ambiances lumineuses...

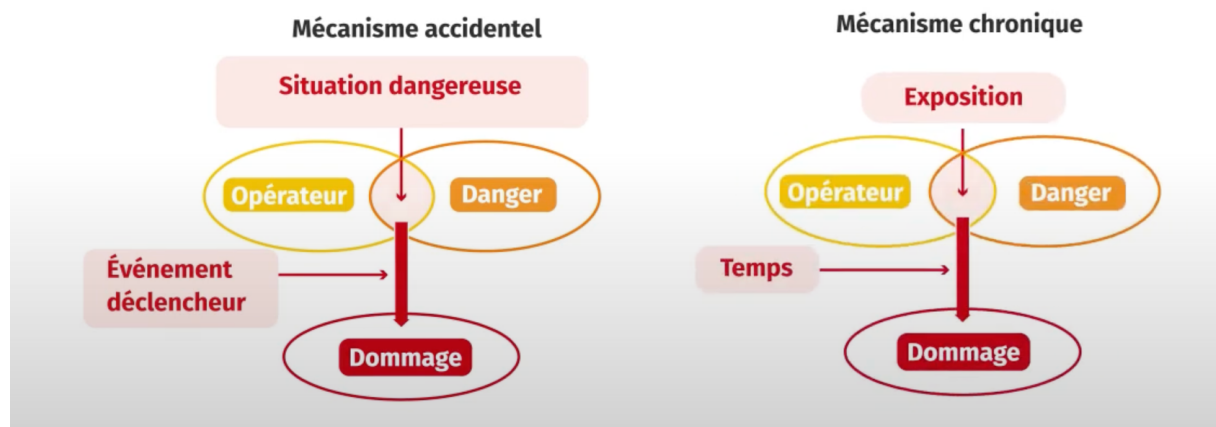
On peut identifier deux types d'attentes à la santé :

- Les affections aiguës qui sont liées aux accidents du travail caractérisées par des dommages immédiats et plus ou moins graves et qui ont une durée limitée dans le temps. (entorse, fracture...)
- Les affections chroniques qui sont associées aux maladies professionnelles. Le dommage est différé car il apparaît progressivement. Les dommages sont durables voire permanents. (Troubles Musculo Squelettiques)

Afin d'évaluer un risque spécifique, on procède en trois étapes :

- Analyse des composantes du travail (QQOQCP, 5M, ITAMaMi)
- Estimation et évaluation du risque (PAD puis évaluation du risque afin de déterminer le niveau de priorité)

Schéma du processus d'apparition d'un dommage (PAD)



- Proposer des mesures de prévention adaptées : Suppression ou réduction des risques, Utiliser des protections collectives et/ou individuelles, se former et s'informer